



BAROMÈTRE SOCIAL

- RÉSUMÉ -

Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté

2021



Pour plus d'informations :

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles Commission communautaire commune
Rue Belliard 71, boîte 1 - 1040 Bruxelles
Tél. : 02/552 01 89
observat@ccc.brussels
<http://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil>

Marion Englert
Tél. : 02/552 01 55
menglert@ccc.brussels

Observatorium
voor Gezondheid en Welzijn
Brussel



Observatoire
de la Santé et du Social
Bruxelles

BAROMÈTRE SOCIAL

- RÉSUMÉ -

Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté

2021

Baromètre social 2021 : Résumé

Le Baromètre social, publié chaque année, est le volet quantitatif du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Il présente annuellement une série d'indicateurs qui éclairent différents aspects de la pauvreté en Région bruxelloise. Il expose la situation socio-économique des Bruxellois, et ce de manière transversale dans différents domaines de la vie: les revenus, l'emploi, l'éducation, la santé, le logement et la participation et l'intégration sociale.

Dès 2021, la crise énergétique a succédé à la crise du Covid-19. Si les indicateurs disponibles ne permettent pas (encore) d'appréhender l'impact exact de la flambée des coûts de l'énergie (et de l'inflation en général) sur le budget des ménages, il est clair que celui-ci est et sera lourdement grevé, risquant d'accroître les problèmes financiers et de surendettement des ménages bruxellois.

Le Baromètre complet est disponible sur le site de l'Observatoire :
www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil

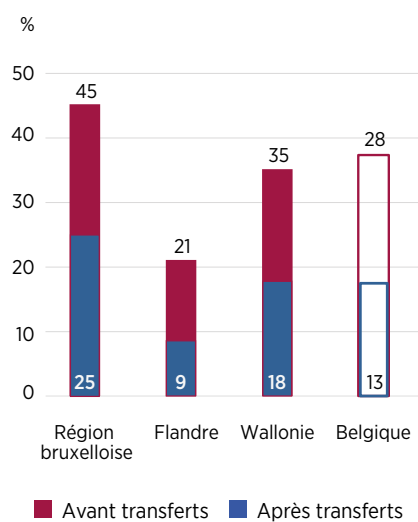
Situation socio-économique en Région bruxelloise: chiffres clés et évolutions

Les indicateurs de **pauvreté monétaire** indiquent qu'un grand nombre d'habitants de la Région vivent avec un revenu faible : sur la base des revenus disponibles (après redistribution) de 2020 (enquête EU-SILC 2021), un quart de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (1 287 € par mois pour une personne isolée et 2 703 € par mois pour un couple avec deux enfants).

Ce pourcentage, si il reste très élevé, a baissé en 2020 alors qu'il était stable (environ 30 %) depuis une dizaine d'années. Rappelons toutefois qu'il s'agit de données issues d'une enquête qui, d'une part, est basée sur un échantillon restreint en Région bruxelloise et qui, d'autre part, n'atteint pas ou peu certains groupes de personnes en situation de grande précarité (sans abri, sans-papiers). Soulignons également qu'avant redistribution (transferts sociaux), le taux de risque de pauvreté a stagné en Région bruxelloise (► [figure 1](#)). La baisse observée du taux de pauvreté après transfert en 2020 par rapport à l'année précédente s'expliquerait donc par l'efficacité des transferts sociaux en particulier dans le cadre de la crise du Covid-19 avec les différentes mesures prises, et éventuellement, par le fait que les personnes qui ont subi des pertes de revenus (les indépendants en particulier) n'ont pour partie, probablement pas franchi le seuil de risque de pauvreté malgré leur appauvrissement.

Environ un cinquième de la population d'âge actif (18-64 ans) vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (à l'exception des pensions), dont la plupart des montants minimum restent inférieurs au seuil de risque de pauvreté. L'écart avec le seuil de pauvreté a toutefois diminué favorablement par rapport à l'année dernière.

Figure 1 : Taux de risque de pauvreté, avant et après transferts sociaux, régions et Belgique, revenus 2020



Source : EU-SILC 2021; SPF Economie-Statistics Belgium

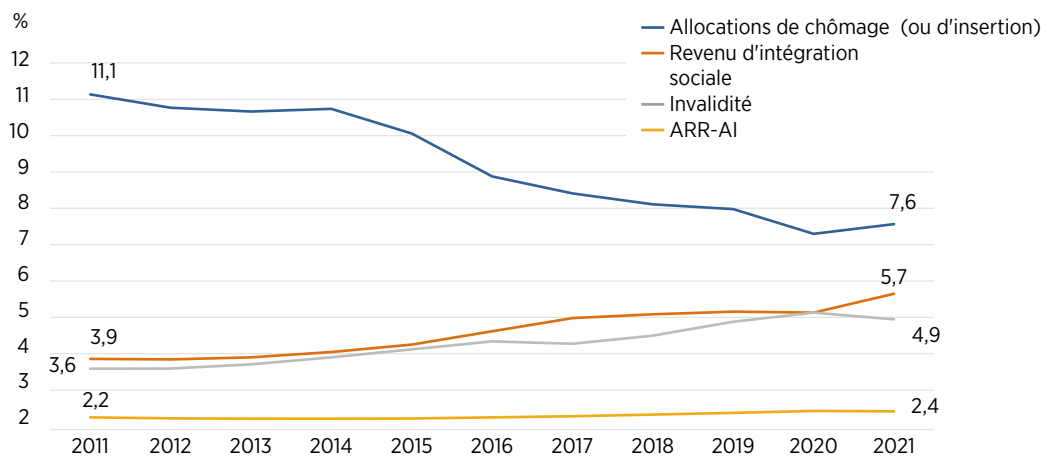
Si cette proportion de personnes vivant avec une allocation ou un revenu de remplacement est restée stable au cours des dernières années, **la nature des revenus perçus indique une évolution notable** : entre janvier 2011 et janvier 2021 en Région bruxelloise, **le nombre de personnes percevant un revenu d'intégration sociale du CPAS a augmenté fortement (+ 65 %)** - avec une augmentation plus forte en 2020 suite à la crise Covid (cf. infra) - , tandis que le nombre de personnes bénéficiant d'une allocation de chômage (ou d'insertion) a baissé (- 23 %). En janvier 2021, près de 6 % des Bruxellois.es de 18-64 ans vivent

avec un revenu d'intégration sociale, 5 % avec une indemnité d'invalidité, près de 8 % avec une allocation de chômage (ou d'insertion) et 2,4 % avec une allocation de remplacement de revenu et/ou d'intégration (pour les personnes avec un handicap) (› figure 2).

Parmi les **jeunes adultes (18-24 ans), l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS est encore plus marquée : entre janvier 2011 et janvier 2021, leur nombre a doublé (+ 100 %), passant de 7 500 à près de 15 000 en janvier 2021. Une partie de la croissance du nombre de**

RIS de cette tranche d'âge concerne des étudiants. Au cours de la même période, le nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'insertion a baissé de 72 % dans ce groupe d'âge. En janvier 2021, 14 % des jeunes de 18-24 ans vivent avec un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) et 2 % avec une allocation de chômage ou d'insertion (› figure 3). Dans le cadre de la crise du Covid-19, entre janvier 2020 et janvier 2021, la hausse du nombre de jeunes bénéficiaires du RIS a été particulièrement importante (+ 15 % en un an); cette croissance concerne presque exclusivement, cette année-là, des non-étudiants.

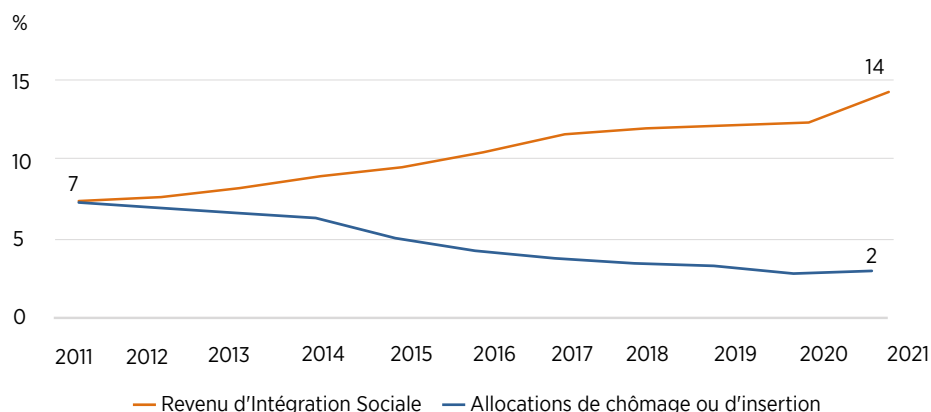
Figure 2 : Nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'insertion, d'une indemnité d'invalidité, d'un revenu d'intégration sociale et d'une allocation de remplacement de revenu (ARR) et/ou allocation d'intégration (AI), Région bruxelloise, 2011-2021*



* Date d'observation pour les RIS et les allocations de chômage/d'insertion : 01/01 de l'année considérée; nombre d'ARR-AI : 31/12 de l'année précédente; nombre d'invalides : 30/06 de l'année considérée (à noter que le chiffre de 2021 pour les invalides est provisoire et sujet à modification).

Source : SPP Intégration sociale, view.brussels, INAMI, IBSA-SPF Sécurité sociale

Figure 3 : Pourcentage de bénéficiaires d'un RIS et de bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'insertion dans la population de 18-24 ans, Région bruxelloise, janvier 2011-2021

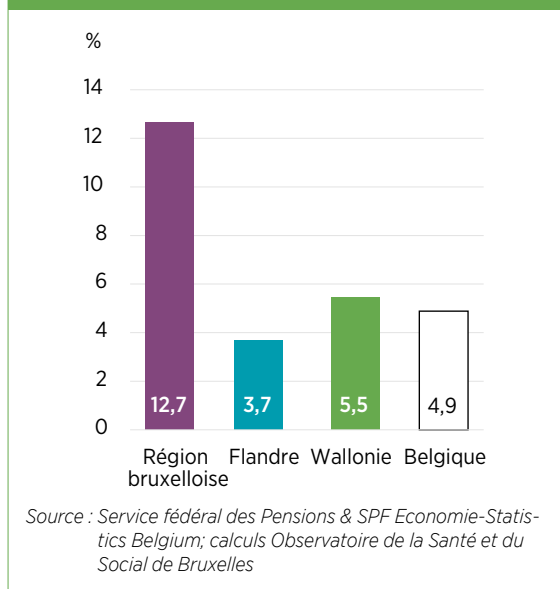


Source : SPP Intégration sociale et view.brussels ; SPF Economie-Statistics Belgium ; Calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Outre l'année 2020 qui s'inscrit dans le contexte particulier de la crise du Covid-19 (cf. infra), la tendance à la baisse du nombre de personnes percevant une allocation de chômage ou d'insertion, en particulier parmi les jeunes adultes, est due en partie aux réformes successives qui ont rendu les conditions d'accès à ces allocations plus restrictives. Si certains (re)trouvent un emploi, d'autres se tournent vers le CPAS. D'autres encore se retrouvent sans aucun statut.

Concernant les **personnes âgées de 65 ans et plus**, 20120 d'entre elles perçoivent la GRAPA en Région bruxelloise (dont 61 % de femmes et 39 % d'hommes). Cela correspond à 13 % de la population de 65 ans et plus, contre 9 % en 2011. La proportion de personnes âgées vivant avec la GRAPA est plus élevée en Région bruxelloise que dans les deux autres régions (cf. figure 4). Notons que le nombre total de personnes de 65 ans et plus augmente depuis 2010, et d'après les projections démographiques, il va continuer à croître de façon significative au cours des prochaines années (+ 14 % entre 2021 et 2031).

Figure 4 : Part de bénéficiaires de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) parmi les personnes de 65 ans et plus, Belgique et régions, janvier 2021

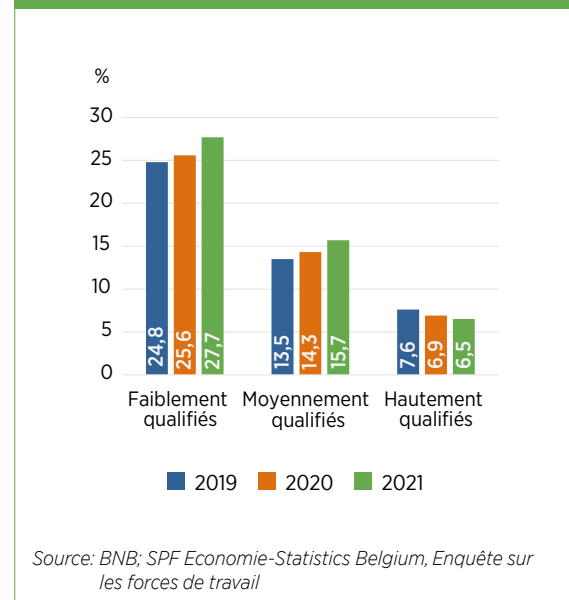


En Région bruxelloise, pour l'année scolaire 2020-2021, un cinquième des élèves qui fréquentent l'enseignement secondaire présentent un **retard scolaire** de minimum deux ans. Le pourcentage d'élèves en retard scolaire a diminué cette année-là - de façon temporaire - dans le cadre de la crise du Covid-19, en lien avec la décision d'éviter tant que possible les redoublements dans le

cadre d'une année perturbée par la crise. Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, près d'un sur dix a quitté prématurément l'école sans avoir obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Quel que soit leur âge, les personnes sans diplôme du secondaire ont beaucoup de difficultés à accéder à l'emploi : 28 % des actifs bruxellois ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont au chômage. Le taux de chômage des personnes faiblement et moyennement scolarisées a augmenté suite à la crise, alors que c'est l'inverse pour les personnes hautement diplômées. Ainsi, la crise a accru les inégalités d'accès à l'emploi selon le niveau de diplôme (cf. figure 5).

Figure 5 : Taux de chômage selon le niveau de diplôme en Région bruxelloise, évolution 2019-2021



Le **coût élevé du logement** pèse lourdement dans le budget des ménages bruxellois. Sur la période 2004-2020, le loyer médian en termes réels a augmenté d'environ 30 % en Région bruxelloise. L'accès au logement pour les personnes à bas revenus s'avère particulièrement difficile, dans une Région où la grande majorité des logements sont occupés par des locataires (62 %) ; en témoigne notamment le nombre important et croissant de ménages sur liste d'attente pour un **logement social**, qui atteint 51615 ménages (cf. figure 6).

Le nombre de personnes sans-abri et mal logées tend également à augmenter en Région bruxelloise. Après une période de moratoire (mis en place pendant la crise du Covid-19), les **expulsions domiciliaires** ont repris : entre mai et

décembre 2021, elles concernent une cinquantaine de ménage par mois dans la Région, soit un nombre mensuel supérieur à celui des années précédentes.

Concernant la **qualité des logements**, environ 26 % de la population bruxelloise vit dans un logement inadéquat (avec soit des fuites dans la toiture, soit des problèmes d'humidité et/ou de pourriture dans les châssis ou le sol). Par ailleurs, 6 % des Bruxellois.es ne parviennent pas à chauffer convenablement leur logement. Enfin, en lien notamment avec le caractère urbain de la Région bruxelloise (proportion importante de petits logements) et le niveau élevé des prix du marché locatif, 29 % des Bruxellois.es vivent dans une situation de surpeuplement dans leur logement (selon la définition de l'enquête EU-SILC). Les problèmes de qualité des logements, en particulier les problèmes de chauffage et de surpeuplement, sont fréquemment (mais pas exclusivement) liés au niveau de revenu : parmi les personnes qui vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté, 10 % ont des problèmes de chauffage et 47 % vivent en situation de surpeuplement dans leur logement en Région bruxelloise.

L'accès à l'eau et à l'énergie n'est pas aisé pour une part importante des Bruxellois.es; les dernières données disponibles via le Baromètre de la précarité énergétique et hydrique au moment

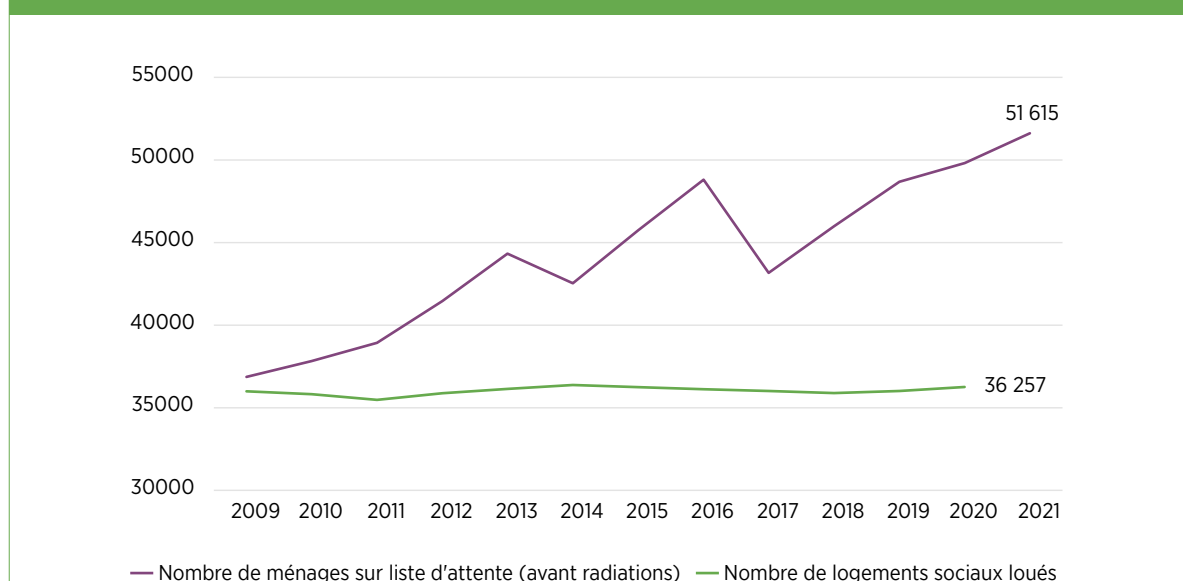
de la présente rédaction porte sur l'année 2020, soit avant la flambée des prix de l'énergie. Ainsi, en 2020, 21 % des ménages bruxellois sont en situation de précarité hydrique et près de 26,5 % connaissent une certaine forme de précarité énergétique. Le poids des factures énergétiques participe souvent aux situations de surendettement des ménages bruxellois. À la fin du moratoire mis en place pendant la crise du Covid-19, pas moins de 2 341 ménages ont subi une coupure de courant entre juin et septembre 2021 (assortie dans la plupart des cas d'une coupure de gaz).

C'est dans ce contexte de précarité énergétique importante que vient s'ajouter la **flambée actuelle des prix de l'énergie**. Celle-ci fait suite à l'augmentation de la demande mondiale (reprise post-crise Covid notamment) dès 2021 et est encore accentuée, en 2022, par la guerre en Ukraine. La facture moyenne a plus que triplé pour le gaz et doublé pour l'électricité, voire plus selon le profil de consommation (› figures 7 et 8).

Si ces augmentations de prix sont subies par l'ensemble des ménages, les plus précarisés sont davantage touchés étant donné le poids beaucoup plus important des charges dans leur budget.

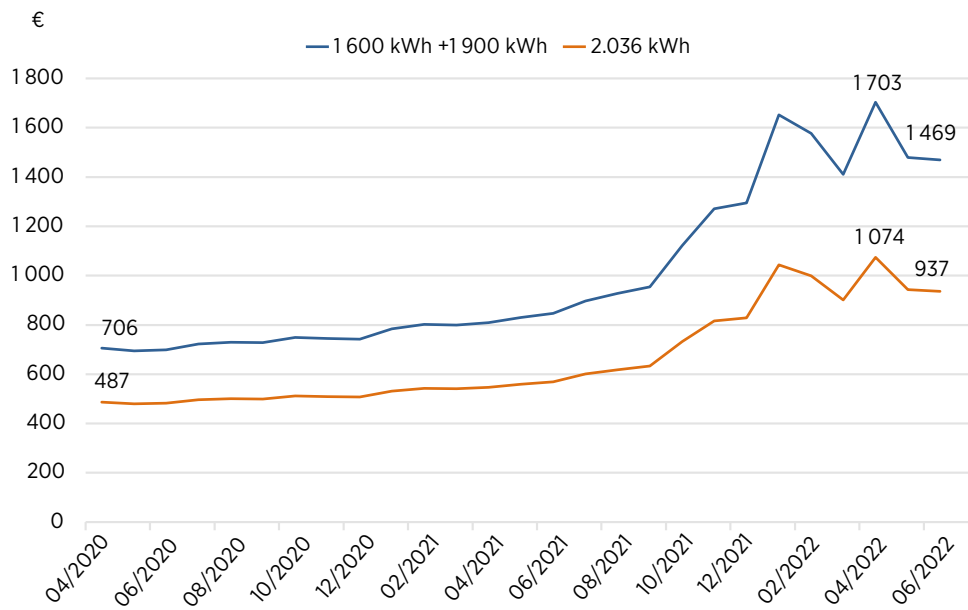
La **fracture numérique** est présente dans la Région. En 2021, parmi les personnes faiblement scolarisées, environ 12 % n'ont pas utilisé inter-

Figure 6 : Nombre de ménages sur liste d'attente (après radiations) et nombre de logements sociaux loués, Région bruxelloise, 31 décembre 2009-2021



Source : Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

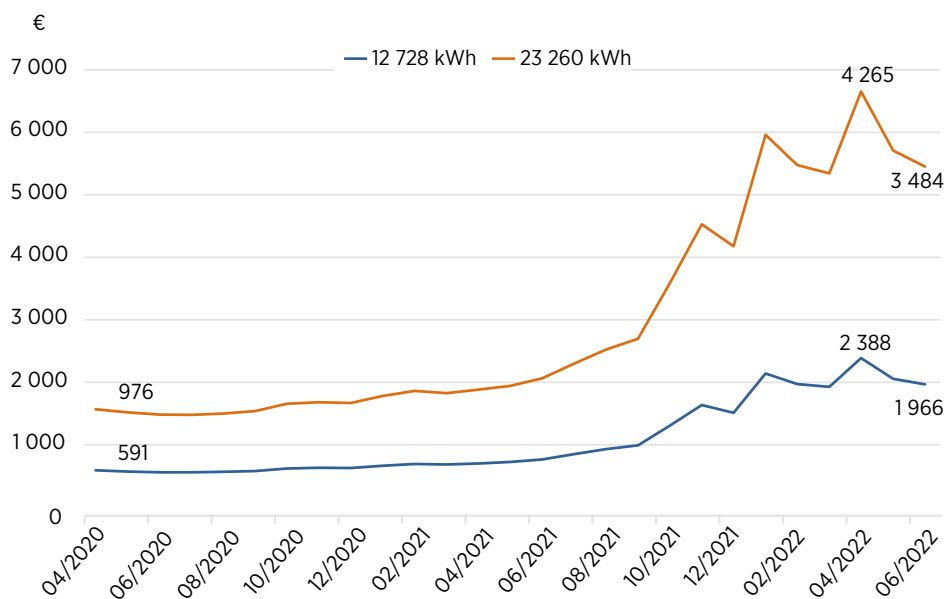
Figure 7 : Facture annuelle moyenne d'électricité, selon le profil de consommation, Région bruxelloise, avril 2020-juin 2022



- 2.036 kWh : consommation d'électricité d'un client médian bruxellois disposant d'un compteur monohoraire ;
 - 1.600 kWh + 1.900 kWh : consommation d'électricité d'un client moyen disposant d'un compteur bi-horaire ;

Source : Brugel

Figure 8 : Facture annuelle moyenne pour le gaz, selon le profil de consommation, Région bruxelloise, avril 2020 - juin 2022



- 12.728 kWh : consommation de gaz d'un client médian bruxellois ;
 - 23.260 kWh : consommation de gaz d'un client moyen.

Source : brugel

net au cours des 3 derniers mois (contre 3 % pour les personnes ayant un niveau de diplôme plus élevé). Si le nombre de personnes utilisant les nouvelles technologies a crû suite à la crise du Covid-19 et au renforcement du processus de dématérialisation des services (sur base des données d'enquête), le risque d'exclusion sociale pour les non-utilisateurs, et ceux qui présentent des difficultés d'utilisation, augmente également de façon importante (cf. infra).

Parmi les personnes « invisibles » dans les statistiques, outre les personnes inscrites au Registre de la population mais qui sont inconnues de la sécurité sociale (car elles n'ont pas ou plus accès aux droits sociaux), la Région bruxelloise compte aussi un certain nombre de personnes non inscrites au Registre de la population, notamment des personnes sans-papiers. Deux tiers des aides médicales urgentes octroyées en Belgique le sont en Région bruxelloise, ce qui suggère une concentration importante de cette population dans la Région. Par définition, il est très difficile de connaître le nombre de **personnes sans-papiers**. Sur base de certains indices, il pourrait y avoir, approximativement, entre 50 000 et 100 000 personnes sans-papiers en Région bruxelloise. Ces estimations sont cependant à prendre avec grande prudence. Il est raisonnable de considérer que, pour ces personnes, les situations de pauvreté sont encore plus fréquentes et leurs conséquences encore plus importantes que celles concernant la population couverte par les données présentées ci-dessus.

La plupart des indicateurs présentés dans le Baromètre suggèrent que la proportion de personnes en situation de pauvreté est globalement plus élevée en Région bruxelloise que dans les deux autres régions du pays. Cependant, la comparaison de la Région bruxelloise avec les grandes villes belges indique que la situation socioéconomique serait équivalente, voire plus défavorable encore dans les grandes villes wallonnes selon l'indicateur considéré. En revanche, les **inégalités de revenus** apparaissent clairement plus importantes en Région bruxelloise qu'à l'échelle des deux autres Régions et des autres grandes villes du pays.

Inégalités socio-spatiales

Les chiffres globaux pour la Région bruxelloise masquent l'importance des inégalités socio-spatiales au sein de son territoire. Il existe en effet de grandes disparités en termes de pauvreté entre les quartiers et les communes bruxelloises, comme l'indique par exemple la carte des revenus médians par secteurs statistiques (> [carte 1](#)). Les personnes en situation de pauvreté et de précarité sont en grande partie concentrées dans le « **croissant pauvre** » de la Région bruxelloise (zone formant un croissant à l'ouest du centre-ville), ce depuis plusieurs décennies et malgré une certaine augmentation des revenus

constatée dans cette zone (résultant, du moins en partie, du remplacement de certains habitants par d'autres, aux revenus plus élevés).

Le taux de chômage, par exemple, varie largement d'une commune à l'autre : le taux le plus faible est observé à Woluwe-Saint-Pierre (8 %) et le plus élevé, à Molenbeek-Saint-Jean (22 %). Le pourcentage de personnes percevant un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) du CPAS varie quant à lui de 2 % à Woluwe-Saint-Pierre à 12 % à Molenbeek-Saint-Jean.

Carte 1 : Revenu total net imposable médian des déclarations, par secteur statistique, Région bruxelloise, revenus 2019

Revenu médian des déclarations
revenus 2019, déclarations 2020

- 26 500 € - 45 000 €
- 23 900 € - 26 500 €
- 21 500 € - 23 900 €
- 19 000 € - 21 500 €
- < 19 000 €
- < 20 déclarations

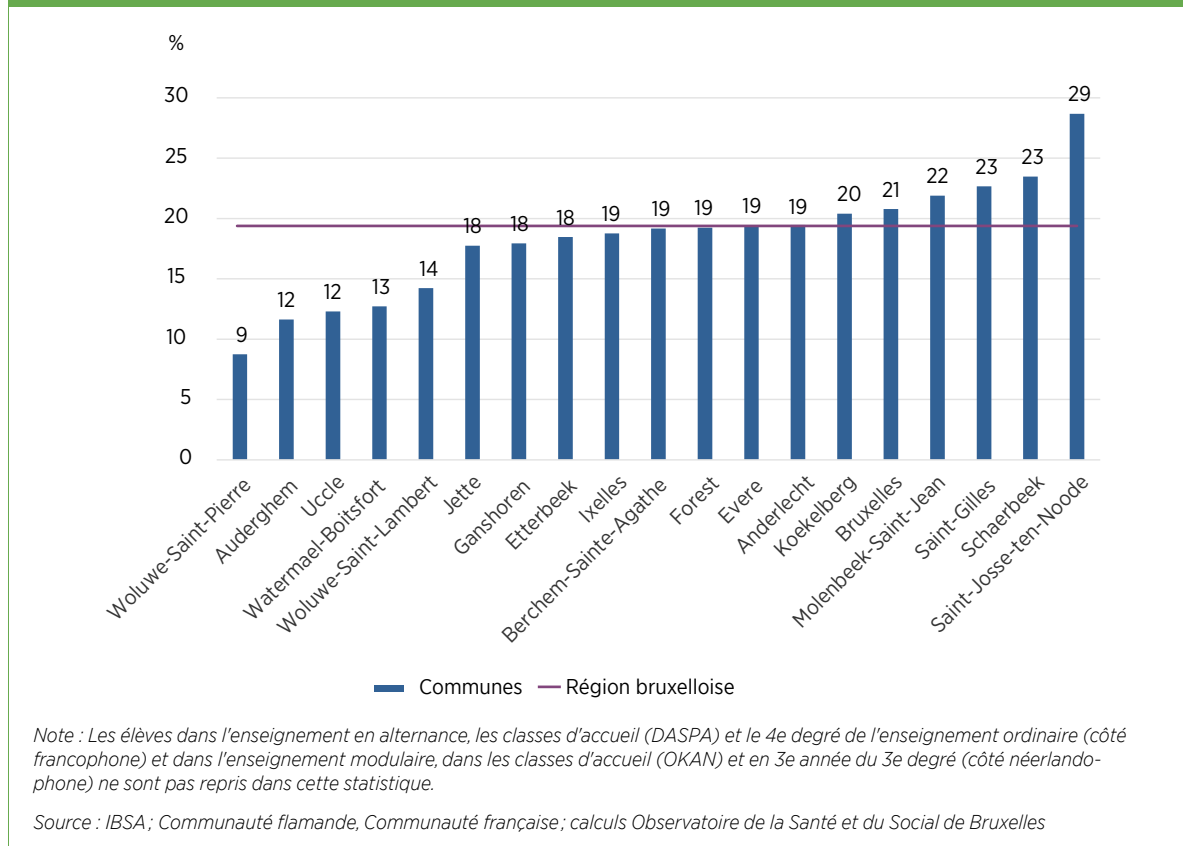


Source : SPF Economie - Statistics Belgium, Statistiques fiscales 2020. Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.

Par ailleurs, la proportion d'élèves présentant un retard scolaire varie également considérablement selon les communes (et ce dès le premier degré de l'enseignement secondaire). La proportion d'élèves du secondaire ayant au moins deux ans de retard scolaire s'élève à 29 % parmi les élèves résidant à Saint-Josse-ten-Noode, contre 9 % à Woluwe-Saint-Pierre (↗ figure 9).

Enfin, la proportion de personnes âgées qui vivent avec la GRAPA atteint 26 % à Saint-Josse-ten-Noode, contre 4 % à Woluwe-Saint-Pierre.

Figure 9 : Proportion d'élèves du secondaire avec au moins 2 ans de retard scolaire par commune de résidence, Région bruxelloise, année scolaire 2020-2021



Inégalités de santé

La situation socioéconomique des personnes influence de façon très importante leur état de santé. La grande hétérogénéité sociale qui caractérise la Région bruxelloise se reflète dans d'importantes inégalités de santé. Celles-ci se forment tout au long de la vie, compte tenu des conditions de vie (conditions de travail, de logement, etc.) d'une part, et de l'accès aux soins de santé (curatifs et préventifs) d'autre part.

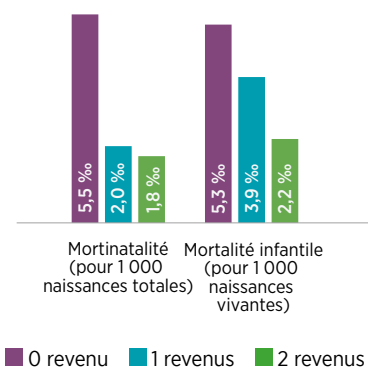
Les inégalités en matière de mortalité représentent le sommet de l'iceberg : entre les résidents des communes bruxelloises les plus pauvres et les plus aisées, la différence d'espérance de vie est de 3 ans parmi les hommes et de 2,4 ans parmi les femmes. Dès la naissance, la situation sociale des parents influence la santé du nouveau-né : les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail présentent plus de trois fois plus de risques d'être mort-nés et plus de deux fois plus de risque de décéder dans la première année de vie que les enfants qui naissent dans un ménage disposant de deux revenus du travail (› figure 10).

Les inégalités sociales de santé s'observent aussi au sein de la population disposant d'un emploi : le risque d'invalidité est plus de deux fois supérieur parmi les ouvriers que parmi les employés.

Les inégalités en termes d'accès aux soins sont également illustrées dans ce Baromètre : 38 % des Bruxellois présentant des difficultés financières ont dû postposer des soins pour cette raison (une proportion près de dix fois supérieure à celle observée chez les personnes aisées).

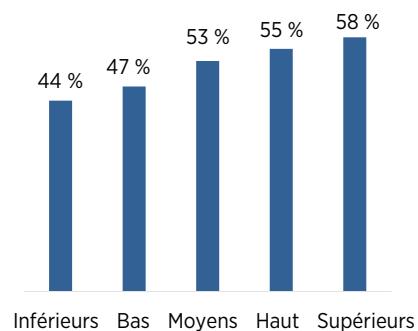
En termes de soins préventifs, en prenant comme exemple la vaccination contre la grippe, la proportion de personnes âgées vaccinées est nettement plus élevée parmi la population à revenu élevé que parmi celle qui dispose de bas revenus (› figure 11).

Figure 10 : Taux de mortinatalité et de mortalité infantile selon le nombre de revenus du travail dans le ménage, Région bruxelloise, 2016-2019



Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de naissances et de décès.

Figure 11 : Pourcentage de personnes de 65 ans et plus vivant à domicile* vaccinées contre la grippe, par quintile de revenu, Région bruxelloise, 2020



* Bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire.

Source : Agence Intermutualiste (AIM), 2022.

04

Impacts sanitaires et sociaux de la crise du Covid-19

Les années 2020 et 2021 ont été caractérisées par de grands bouleversements suite à la pandémie de Covid-19 et aux mesures de restrictions prises pour l'endiguer¹. Comme l'indiquent les chiffres présentés dans ce Baromètre, en Région bruxelloise, le contexte socio-sanitaire est défavorable pour une partie importante de la population. Le non-recours aux droits sociaux et l'absence de protection sociale sont des situations fréquemment rencontrées au sein de la population bruxelloise. En outre, les inégalités sociales, socio-spatiales et de santé y sont marquées (cf. [supra](#)).

Impacts sanitaires

Les pics **d'hospitalisations** dues au Covid-19 ont eu lieu au cours de l'année 2020, avec un record d'environ 1 175 patients hospitalisés à Bruxelles le 2 novembre 2020. En 2021 et 2022, les pics épidémiques, se traduisant par un nombre de cas de Covid-19 parfois très importants, se sont aussi répercutés sur le nombre d'hospitalisations, mais dans une moindre mesure qu'en 2020. La vague de l'hiver 2022 s'est traduite par des pics d'environ 700 patients hospitalisés pendant certains jours du mois de février.

Au niveau de la **surmortalité**, en 2020, le nombre de décès a augmenté de 23 % en comparaison avec les années précédentes (2017-2019). En revanche, en 2021, il n'y a plus eu de surmortalité ; une très légère baisse du nombre de décès par rapport aux années 2017-2019 a même été observée. Cela pourrait s'expliquer notamment par le fait que les personnes plus fragiles aient été particulièrement touchées et sont décédées lors des

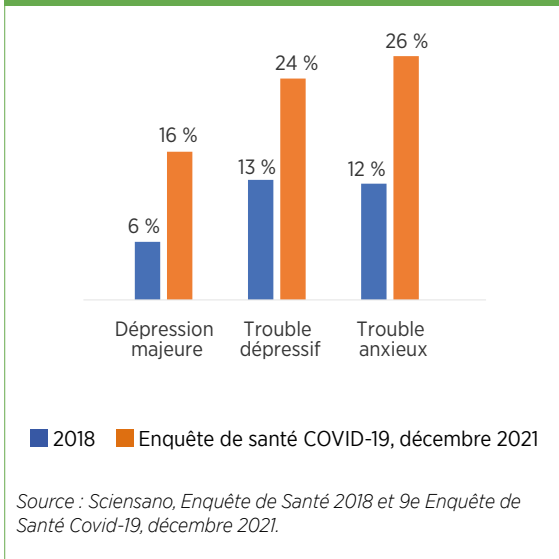
premières vagues de l'épidémie, mais aussi par la protection contre les formes graves apportée par les vaccins et par les progrès réalisés au niveau des traitements.

Au-delà de l'impact majeur sur la santé des personnes directement touchées par la maladie, l'épidémie de Covid-19, ainsi que les mesures de restriction mises en place pour y faire face, ont également d'autres conséquences sur la santé de la population en général, via notamment le mode de vie des personnes ou le recours aux soins pour d'autres pathologies (de nombreuses personnes ayant reporté leurs soins), etc.

En particulier, l'impact de la crise sur la **santé mentale** de la population est très important: les problèmes de santé mentale ont doublé au sein de la population. Selon l'enquête de Sciensano menée en décembre 2021, les troubles dépressifs touchent 24 % de la population (contre 13 % en 2018) et les troubles anxieux, 26 % de la population (contre 12 % en 2018) en Région bruxelloise (> [figure 12](#)). Les jeunes sont fortement touchés par les problèmes de santé mentale, de même que les personnes en difficulté socioéconomique et les femmes (en particulier en situation de monoparentalité).

1. Un diagnostic socio-économique, territorial et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale suite à la pandémie de Covid-19 est publié par perspective.brussels (3e édition, mai 2022), disponible sur www.perspective.brussels

Figure 12 : Pourcentage de la population avec certains problèmes de santé mentale, Région bruxelloise, 2018 et décembre 2021



Impacts sociaux

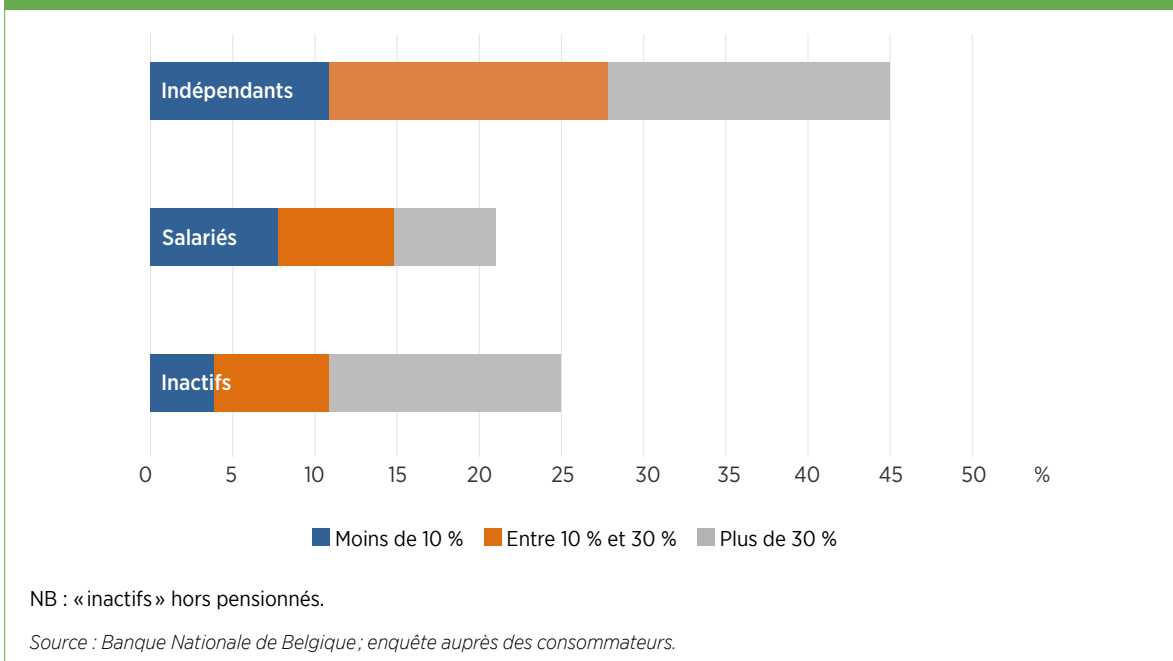
Outre les impacts sociaux déjà évoqués plus haut dans les chiffres clés, on notera que, sur la base de l'enquête mensuelle auprès des consommateurs (BNB), 30 % des Bruxellois déclaraient en mars 2021 avoir subi une perte de revenu suite à la crise du Covid-19 et ils étaient encore 17 % à déclarer une perte en octobre 2021. Les indépendants

ont tout particulièrement souffert de la crise : en octobre 2021, 44 % des indépendants déclarent une perte de revenu suite à la crise, contre environ 20 % des salariés et 25 % des personnes sans emploi (cf figure 13).

La crise a impacté de façon différente la population en Région bruxelloise, selon la situation de chacun vis-à-vis de l'emploi, ses ressources disponibles (notamment le fait d'avoir un coussin d'épargne), son accès ou non au système de protection sociale, ses conditions de logements, son âge, sa situation familiale et sociale, etc.

Certaines formes d'inégalités sociales se sont amplifiées pendant la crise. À titre illustratif, au niveau des ressources financières, à l'échelle de la Belgique, le taux d'épargne des particuliers (en % du revenu disponible) a - globalement - presque doublé en 2020 et s'est maintenu à un taux relativement élevé en 2021 (avec quelques points de % de recul). En 2022, un retour à la situation d'avant crise semble s'amorcer pour le taux d'épargne. Dans le même temps, une grande part de la population a subi des pertes de revenus, épuisant parfois leur coussin d'épargne éventuel ou se trouvant en situation de surendettement suite à l'impossibilité de payer leurs factures pour répondre à leurs besoins de base. La proportion de la population bruxelloise ne disposant pas d'une épargne permettant le cas échéant de couvrir ne fût-ce qu'un mois ses dépenses nécessaires (loyer, achats, etc.) et assurer sa subsistance est estimée à 19 % en octobre 2021.

Figure 13 : Proportion de personnes déclarant une perte de revenus suite à la crise du Covid-19, selon le statut du répondant et le pourcentage de la perte, Région bruxelloise, octobre 2021



Il faut toutefois souligner que les nombreux dispositifs mis en place (en particulier le chômage temporaire et le droit passerelle) ont permis, dans une mesure importante, d'amortir l'impact social de la crise pour les personnes qui y ont eu accès. Mais de nombreux Bruxellois **passent entre les mailles du filet de protection** de la sécurité sociale. C'est le cas de certains indépendants, de nombreux artistes, de travailleurs précaires, d'étudiants, des travailleurs au noir et des personnes sans-abri et sans papiers. Les personnes qui n'entrent pas dans les conditions d'accès au chômage temporaire ou au droit passerelle sont, en outre, souvent également privées des nombreuses aides de crise qui sont conditionnées à ces statuts.

Si les **pertes d'emploi**, bien que présentes, ont été globalement relativement limitées, les inégalités entre certains groupes (faiblement scolarisés versus hautement diplômés, travailleurs précaires et CDI, indépendants et salariés,...) se sont accrues (cf. supra).

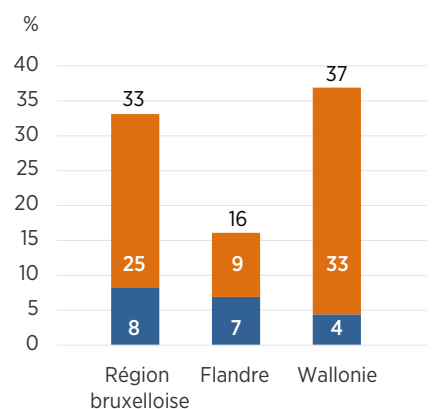
Les demandes auprès de nombreux services sociaux ont crû suite à l'appauvrissement d'une partie importante de la population. Entre autres, **les demandes d'un revenu d'intégration sociale auprès des CPAS** ont fortement augmenté en 2020 et début 2021. Concernant le **revenu d'intégration sociale (RIS)**, entre janvier 2020 et avril 2021, le nombre de RIS octroyés a crû continuellement (+ 5 371 bénéficiaires, soit + 14 %) à un rythme supérieur à celui des deux autres régions. Depuis, une certaine baisse suivie d'une stabilisation est observée concernant le RIS. Selon les données d'une enquête menée par le SPP Intégration sociale auprès des CPAS (initiée pendant la crise du Covid-19), plus fiables à l'échelle de la Belgique qu'en Région bruxelloise, les **aides sociales complémentaires** ont augmenté fortement au cours de l'année 2020, ont ensuite plutôt stagné à un niveau élevé au premier semestre 2021, **pour réaugmenter ensuite au deuxième semestre du fait de l'augmentation des prix de l'énergie**. Sur l'ensemble de la période de janvier 2020 à décembre 2021, les aides sociales complémentaires ont crû de 50 % en Belgique. Cette croissance est probablement encore plus élevée en Région bruxelloise (au vu du contexte plus défavorable au départ et de la plus forte augmentation du nombre de RIS observée).

La baisse des revenus subie par une partie de la population, en particulier parmi les personnes moins favorisées, augmente les risques d'accumulation des reports de paiement et de **surendettement**, notamment en termes d'arriérés de loyer, de dettes énergétiques et de factures d'eau (cf. supra). En outre, la flambée des prix de l'énergie qui succède à la crise du Covid-19 (mais aussi

des biens de consommation dans le cadre de la poussée inflationniste), grève lourdement le budget des ménages, impliquant des privations dans tous les domaines, et des risques encore accrus de surendettement.

Pour les enfants et les jeunes, les périodes de **suspension des cours et des activités dans les écoles et l'enseignement à distance** dans le cadre de la crise du Covid-19 ont eu des impacts majeurs en particulier pour les jeunes issus de milieux défavorisés. Les inégalités de départ se sont, là encore, amplifiées dans le cadre de la crise ; entre d'une part les enfants/adolescents/jeunes adultes ayant la possibilité de se former à distance dans de bonnes conditions, et d'autre part ceux pour lesquels c'était plus difficile - du fait du contexte familial, de la possibilité ou non d'avoir un ordinateur à la maison (fracture numérique), des conditions de logements, etc. En Région bruxelloise, 33 % des parents ayant des enfants en âge scolaire estimaient que ces derniers étaient dans l'impossibilité de suivre les cours en ligne durant le confinement, dont un tiers pour des raisons directement liées à la disposition d'un ordinateur et/ou d'internet dans le ménage, et deux tiers pour d'autres raisons (cf. figure 14).

Figure 14 : Proportion de parents avec enfants en âge scolaire déclarant que leurs enfants n'avaient pas la possibilité de suivre des cours en ligne pendant le confinement, par région, 2021



■ Autres raisons (pas d'endroit calme pour étudier, l'école n'a pas organisé de cours en ligne, ...)
 ■ Pas d'ordinateur/appareil mobile disponible ou en suffisance et/ou pas de connexion Internet

Source : Statbel, EU-SILC 2021.

De manière générale, que ce soit dans le cadre de l'enseignement, du recours aux droits sociaux ou de la participation sociale, la crise a fortement renforcé le processus de **dématérialisation** des services publics et privés aux personnes et, en conséquence, les problèmes liés à la fracture numérique. L'émergence rapidement du « tout en ligne » a impliqué une nécessité d'accès et de maîtrise des technologies numériques dans tous les domaines, que ça soit pour travailler, accéder à ses droits, obtenir de l'information, étudier, développer sa vie sociale. Si la proportion de la population utilisant les nouvelles technologies a augmenté entre 2020 et 2021, la digitalisation des services essentiels a amplifié les conséquences de la fracture numérique. Le manque d'accès aux outils (ordinateur, connexion internet...) ou de maîtrise des usages attendus de ceux-ci, risque ainsi d'amplifier d'autant plus l'exclusion sociale et le non-recours aux droits sociaux, déjà importants dans la Région.

En conclusion, la crise du Covid-19 et les mesures de restrictions prises suivies de la flambée des prix de l'énergie ont des impacts sociaux et sanitaires majeurs sur la population, et en particulier la population déjà en précarité.

Les mesures de protection sociale et d'aides diverses mises en place tant au niveau fédéral que régional, ont permis dans une certaine mesure de contenir l'ampleur de ces impacts, démontrant, de façon encore plus marquante, leur importance. Mais de nombreuses personnes échappent à ces filets de protection, soit parce qu'elles n'entrent pas dans les conditions pour obtenir des droits, soit du fait d'un non-recours à ces droits (notamment dans un contexte de digitalisation accrue et de complexité des démarches administratives). Dès lors, la pérennisation des mesures mises en place et leur accessibilité représentent un enjeu majeur.

Enfin, l'augmentation actuelle des prix de l'énergie, malgré les mesures d'aides, se répercute sur le budget des ménages, impactant a fortiori, fortement les plus précaires, mais aussi la classe moyenne. Cette nouvelle crise représente un défi important à tous les niveaux de pouvoir afin de garantir à tous une vie digne, où les besoins fondamentaux sont satisfaits. Les impacts de cette nouvelle crise à moyen et long termes dépendront, outre de la situation économique et politique mondiale, des mesures mises en place, de leur timing et de leur portée.



Baromètre social 2021

Le Baromètre social est la partie quantitative du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Outre les indicateurs de contexte démographique, le Baromètre reprend des indicateurs de pauvreté des Bruxellois en relation avec différents domaines de la vie : le revenu, le travail, l'éducation, la santé, le logement et la participation sociale. Le Baromètre paraît annuellement et permet ainsi de suivre dans le temps la situation socio-économique des Bruxellois.

www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil